



NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget assainissement

Budget primitif 2026

En préambule il est précisé que le budget assainissement est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont des montants hors taxes.

1. Section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 67 794,00 €.

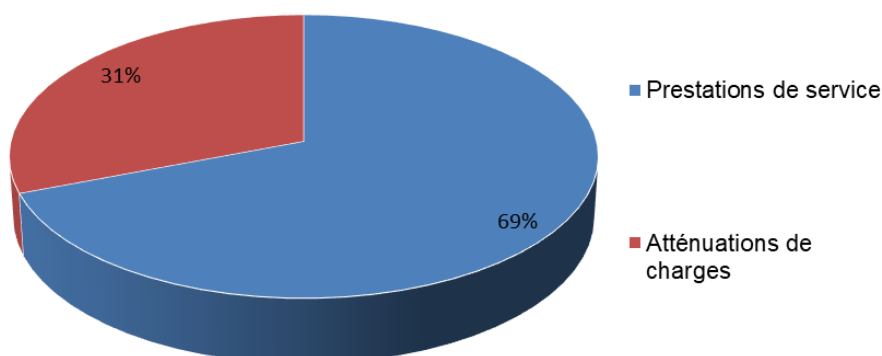
a. Recettes de fonctionnement

RECETTES	2026
	BP
.002 Excédent antérieur reporté	
70 Prestations de service	46 900,00
74 Subventions d'exploitation	0,00
75 Autres produits de gestion courante	
042/77 Atténuations de charges	20 894,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	67 794,00

Les recettes sont composées :

- Des prestations de service (chapitre 70) représentant 69,18 % des recettes et correspondant au reversement de la redevance assainissement par Suez Environnement (déléataire du service assainissement collectif) et du paiement de redevances (occupation du domaine public par Suez Environnement et frais de gestion) ;
- Des atténuations de charges correspondant aux reprises de subventions (il s'agit d'opérations d'ordre - des montants identiques se retrouvent en dépenses d'investissement).

Il peut être souligné qu'une subvention du budget principal (chapitre 74) n'apparaît pas nécessaire pour l'équilibre de cet exercice budgétaire.



b. Dépenses de fonctionnement

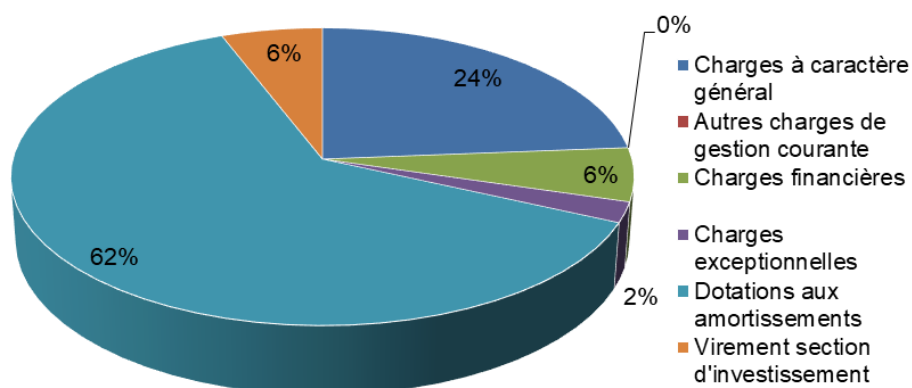
DEPENSES		2026
		BP
.011	Charges à caractère général	16 100,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00
66	Charges financières	3 936,36
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
042/68	Dotations aux amortissements	42 268,00
.023	Virement section d'investissement	3 984,64
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		67 794,00

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 23,75 % des dépenses de fonctionnement. Ces charges correspondent au paiement de :

- l'accompagnement technique et juridique assuré par un bureau d'études (IRH) pour le suivi de la délégation de service public ;
- la mission d'assistance technique réalisée par le Département ;
- l'étude réalisée par la CoPLER pour le transfert de la compétence assainissement ;
- la redevance pour la performance des réseaux d'assainissement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Pour l'exercice 2026, à noter également que :

- 5,81 % des dépenses sont consacrées au remboursement des intérêts des emprunts souscrits pour la station d'épuration Les Marronniers et pour les travaux Rue du Chapitre / Place St Jean. Le remboursement des intérêts d'un nouvel emprunt souscrit pour financer les travaux d'extension du réseau Rue de la Loire sont également prévus ;
- 2,21 % des dépenses sont liées à des charges exceptionnelles, correspondant notamment à l'annulation de titres émis sur les précédents exercices ;
- 5,88 % des dépenses de fonctionnement contribuent au financement du programme d'investissement (chapitre 023 – Virement à la section d'investissement). Un montant identique se retrouve en recettes d'investissement ;
- 62,35 % des dépenses de fonctionnement sont des opérations d'ordre à savoir des amortissements (des montants identiques se retrouvent en recettes d'investissement).



2. Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à 154 248,75 €.

a. Recettes d'investissement

RECETTES	2026
	BP
.001 Solde d'exécution invest reporté	17 542,10
.021 Virement de la section de fonctionnement	3 984,64
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 425,50
16 Emprunts et dettes assimilées	59 766,51
28 Amortissement des immobilisations	42 268,00
OPERATIONS	
Aménagement réseau (op. 23)	29 262,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	154 248,75

Les recettes d'investissement sont composées :

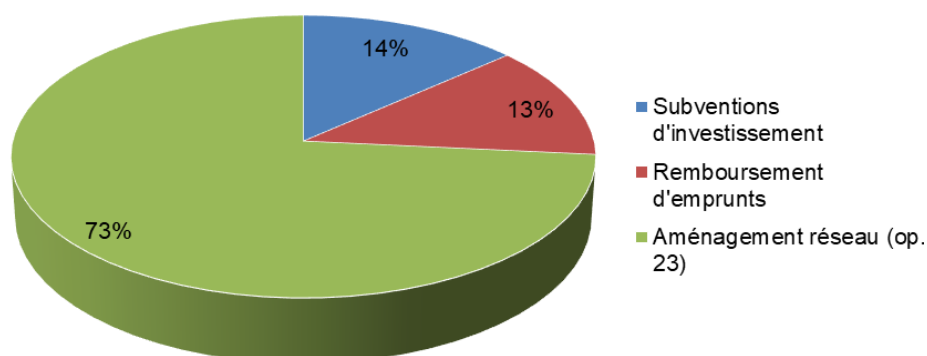
- du résultat des exercices antérieurs cumulés (chapitre 001) représentant 11,37 % des recettes ;
- le solde excédentaire de la section de fonctionnement permettant d'autofinancer une partie du programme d'investissement (chapitre 021 – 2,58 %) ;
- l'excédent de fonctionnement permettant de couvrir le besoin de financement lié au résultat de l'année 2025 (chapitre 10 – 0,92 %) ;
- des recettes liées à la contractualisation d'un prêt pour les travaux d'aménagement du réseau d'assainissement collectif Rue de la Loire (chapitre 16 – 38,75 %) ;
- des amortissements des travaux réalisés sur les exercices précédents (chapitre 28 – 27,40 %) ;
- d'une subvention attribuée pour l'extension du réseau d'assainissement collectif Rue de la Loire (18,97 % - opération 23).

b. Dépenses d'investissement

DEPENSES	2026
	BP
.001 Solde d'exécution invest reporté	
13 Subventions d'investissement	20 894,00
16 Remboursement d'emprunts	20 000,00
OPERATIONS	
Aménagement réseau (op. 23)	113 354,75
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	154 248,75

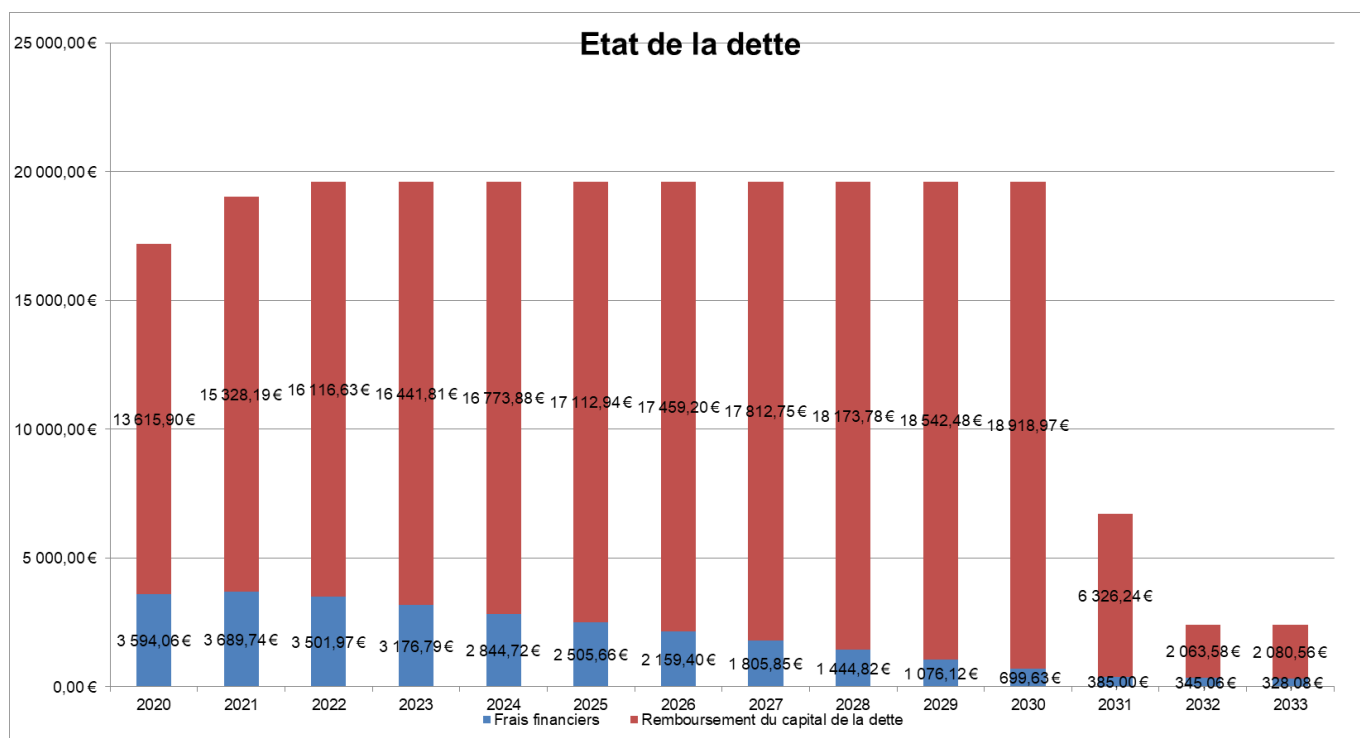
Les dépenses d'investissement sont composées :

- de plus de 13 % de reprises de subventions (chapitre 13) ;
- du remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour la station d'épuration Les Marronniers et les travaux Rue du Chapitre / Place St Jean (chapitre 16). Le remboursement du capital d'un nouvel emprunt souscrit pour financer les travaux d'extension du réseau Rue de la Loire est également prévu. Cela représente 12,97 % des dépenses ;
- du programme d'investissement de l'année 2026 (réseau d'assainissement collectif Rue de la Loire) correspondant à 73,49 % des dépenses.



3. Evolution de l'annuité de la dette

Ci-après un graphique présentant l'évolution de l'annuité de la dette depuis 2020 et jusqu'à 2033 (sous réserve qu'aucun nouvel emprunt ne soit réalisé) :



Seul le remboursement du capital des emprunts apparaît en section d'investissement (chapitre 16). Les frais financiers quant à eux se retrouvent en section de fonctionnement au chapitre 66.